



ARBITRE

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2025 - 2026



A remplir intégralement

En cas de première demande, fournir une photo d'identité

Nom du club* : N° d'affiliation du club* :

IDENTITÉ

NOM* : NOM naissance : Sexe* : M ☐ F ☐

PRÉNOM* : Nationalité* :

Né(e) le* : / / à CP* : Ville de naissance* :

Adresse (1)* :

CP* : Ville* :

Pays de résidence* :

Téléphones : fixe mobile*

Email* (1) :

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse postale et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles notamment celles prévues par le règlement disciplinaire de la FFF ainsi qu'un lien pour activer mon espace personnel sécurisé (Mon compte FFF - <https://mon-compte.fff.fr>) afin de prendre connaissance de mes éventuelles sanctions disciplinaires. A défaut, j'accepte expressément que les adresses de mon club soient utilisées pour mes communications officielles

DERNIER CLUB QUITTÉ (obligatoire en cas de changement de club)

Saison : - Nom du club :

Fédération étrangère le cas échéant :

Motif de changement de club :

DOSSIER MÉDICAL

Dossier médical spécifique pour les arbitres

(se référer à la partie correspondant à votre situation)

AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL (UNIQUEMENT si votre situation le nécessite - cf DMA)

Vous devez répondre au questionnaire de santé qui vous concerne sur le DMA et attester de vos réponses ci-dessous.

Par la présente, le bénéficiaire (et son représentant légal pour les mineurs) confirme(nt) avoir pris connaissance du questionnaire et atteste(nt) avoir* :

- ☐ Répondu **NON** à toutes les questions ;
☐ Répondu **OUI** à une ou plusieurs question(s) ; *Dossier Médical Arbitrage à fournir*

ASSURANCES

Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présente demande ou sur ce lien <https://fff.fr/e/ass/7700.pdf>, par ma Ligue régionale et mon club* :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :

☐ Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

OU BIEN ☐ Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

LICENCIÉ MINEUR : SIGNATURE

Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.

Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Représentant légal du demandeur :

Nom, prénom* :

Signature*

LICENCIÉ MAJEUR : SIGNATURE

Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Demandeur* :
Signature*

REPRÉSENTANT DU CLUB : SIGNATURE

Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engage la responsabilité du club.

Nom, prénom* :
Le* / / Signature* :

OFFRES COMMERCIALES

Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF ☐

Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF ☐

COORDONNÉES

Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case ☐

(*) Champs obligatoires.

Vos données sont collectées par la FFF comme responsable de traitement aux seules fins de gestion de votre demande de licence. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, consultez notre Politique de confidentialité dédiée : <https://www.fff.fr/e/1/RGPD.pdf>

Ligue de Bretagne de Football

RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITÉ CIVILE (GENERALI n° AU534866)

• RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

Garanties	Montants	Franchises
Domages corporels, matériels et immatériels confondus / an	20 000 000 €	
(tableau des garanties disponible dans son intégralité dans la notice d'information sur www.helmatt-sport.com , rubrique téléchargements, Ligue de Bretagne)		

• RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	20 000 000 € / année d'assurance	
DONT :		
➤ Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur – accidents du travail – maladies professionnelles	5 000 000 € / année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	NÉANT
➤ Dommages matériels et immatériels consécutifs, DONT :	15 000 000 € / sinistre	NÉANT
- Dommages causés aux biens des préposés	50 000 € / sinistre	800 €
➤ Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	15 000 € / sinistre	NÉANT
➤ Dommages relevant de la Responsabilité Médicale	8 000 000 € / sinistre et 15 000 000 € / année d'assurance	NÉANT
➤ Dommages immatériels non consécutifs (y compris les conséquences des manquements à l'obligation résultant des dispositions de l'article L 321-4 du code du Sport)	20 000 000 € / année d'assurance	15 00 € / sinistre
➤ Atteinte à l'environnement accidentelle	10 000 000 € / année d'assurance	NÉANT
➤ Occupation temporaire de locaux - dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € / sinistre	NÉANT
➤ Responsabilité civile vestiaire non sportif	30 500 € / sinistre	100 € / sinistre

• RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises par sinistre
Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) :	20 000 000 € / année d'assurance	500 €, y compris au titre des Corporels
DONT :		
➤ Dommages immatériels non consécutifs	350 000 € / année d'assurance	10 00 €

• DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS

Les montants de prise en charge figurent intégralement dans la notice d'information.

2. INDIVIDUELLE ACCIDENT : Formule A (GENERALI n° AU533839)

La Ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive.

À cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

LES MONTANTS MAXIMUM DE GARANTIES ACCIDENTS CORPORELS

	Garanties de base	
	Titulaires de la licence	Franchise
Décès Uniquement pour les assurés de plus de 12 ans	- Membre du Conseil de Ligue, du Conseil de District ou d'une Commission de Ligue 40 000 € - Autres assurés 31 000 € + 15 % par enfant à charge	NÉANT
Frais d'obsèques et de sépulture :		
1. Assurés de moins de 12 ans	10 000 €	NÉANT
2. Assurés de plus de 12 ans	5 000 €	
Invalidité permanente	92 000 €	5 % (franchise relative)
Accident corporel grave – invalidité accidentelle suite à un accident de sport uniquement	300 000 €	66 % de taux d'invalidité (franchise absolue)
Aménagements du domicile et/ou du véhicule en cas d'Invalidité Permanente (IP) supérieure à 33 %	10 % du capital assuré en IP (20 000 € maximum)	IP > 33 %
Indemnités journalières – uniquement pour les arbitres, dirigeants et éducateurs, joueurs sélectionnés	Maximum 20 € / jour (365 jours maximum)	3 jours (franchise absolue)
Hospitalisation médicale ou chirurgicale – uniquement pour les arbitres, dirigeants et éducateurs, joueurs sélectionnés	20 € / jour durant l'hospitalisation	NÉANT
Indemnités journalières en cas de coma	10 € / jour de coma	15 jours de coma consécutifs (franchise absolue)
Frais médicaux / pharmaceutiques / d'hospitalisation (1)	300 % tarif convention Sécurité Sociale	NÉANT
Forfait journalier hospitalier (1)	Frais réels (365 jours maximum)	NÉANT
Prothèse dentaire (1)	Maximum 500 € par accident (max 1 500 €/an)	NÉANT
Frais d'orthodontie (1)	Maximum 1 000 € par accident	NÉANT
Bris optiques (lunettes/lentilles) (1)	Maximum 500 € par accident	NÉANT
Forfait prothèse auditive (1)	Maximum 1 000 € par accident	NÉANT
Forfait appareils et matériels divers (cannes, béquilles, fauteuils roulants...) (1)	Maximum 500 € par accident	NÉANT
Frais de remise à niveau scolaire	40 € / jour (max 28 00 €)	15 jours (franchise absolue)
Frais de redoublement d'études	7 630 € par licencié	NÉANT
Frais de reconversion professionnelle	7 630 € par licencié	NÉANT
Bonus santé	2 000 € par accident	NÉANT
Frais de recherche, de secours	30 000 € par accident	NÉANT
Frais de transport	Frais réels	NÉANT

(1) En complément ou à défaut des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires, les régimes complémentaires, et dans la limite des frais engagés et uniquement pour les licenciés.

3. PROTECTION JURIDIQUE (CFDP n° 68GSLFR000/02)

Au bénéfice des personnes physiques (licencié.e.s) et des personnes morales (Ligues, Districts, Clubs). La notice d'information complète est disponible sur www.helmatt-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue Bretagne.

Ligue de Bretagne de Football

4. PREVOYANCE FOOTBALL AMATEUR (PFA) (GENERALI n° AU533873)

En complément des garanties Individuelle du contrat AU533839 lorsqu'elles sont souscrites, ces licenciés à titre amateur de la Ligue de Bretagne de Football bénéficient d'une garantie Indemnités journalières:

- les vétérans, séniors, U20, U19, U18 et U17,
- les dirigeants, arbitres et joueurs sélectionnés,
- les éducateurs, entraîneurs et moniteurs

Garanties suite à accident	Montants	Franchise
Indemnités journalières	16 € par jour - durée maximum d'indemnisation 365 jours	21 jours - Franchise absolue.
(tableau des garanties disponible dans son intégralité dans la notice d'information sur www.helmatt-sport.com , rubrique téléchargements, Ligue Bretagne)		

SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES DANS LA DEMANDE DE LICENCE

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties précédentes (Individuelle Accident : Formule A) peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès d'HELMETT Sport sur www.helmatt-sport.com.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif
Formule B - Garantie 1 ★ Formule C - Garantie 2 ★ (1) À compter du 22 ^e jour et pendant 365 jours vient en remplacement des montants de la Formule A	Formule A + 25% Formule A + 50%	Formule A + 25% Formule A + 50%	20 €/jour (1) 24 €/jour (1)	40 €/an 80 €/an
Formule D - Garantie Renforcée "Spécial Invalidité" À partir de 33 % de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité de 40 %, indemnité de 48 000 €)		120 000 €	-	21 €/an
Formule E - Garantie arrêt de jeu niveau 1 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) Formule F - Garantie arrêt de jeu niveau 2 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) Formule G - Garantie arrêt de jeu niveau 3 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) Formule H - Garantie arrêt de jeu niveau 4 Indemnités journalières à compter du 5 ^e jour et pendant 365 jours (*) (*) vient en cumul des garanties de la Licence (Formule A)			8 €/jour 12,50 €/jour 16 €/jour 23 €/jour	22 €/an 35 €/an 44 €/an 56 €/an

SAISON 2025/2026

NOUVELLE PLATEFORME ASSURANCE LICENCIÉS

Complétez votre protection en 3 clics !

+

Augmentez votre niveau de couverture globale

+

Augmentez vos plafonds d'indemnités en cas d'interruption d'activité

+

Renforcez votre niveau de couverture en cas d'invalidité permanente

Achetez vos garanties complémentaires sur
www.helmatt-sport.com



Si vous ne souhaitez pas souscrire en ligne, retrouvez le formulaire de souscription dans la rubrique téléchargements de www.helmatt-sport.com.

Document non contractuel à caractère informatif. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour en connaître le détail, reportez-vous aux notices d'information sur www.helmatt-sport.com, rubrique téléchargements, Ligue de Bretagne.